

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 mars 2022

Présents : Didier Beaujouan, Sylvie Nicolle, Jean-Christophe Cachard, Emmanuelle Lebarbier , Catherine Cartry, Nadine Haie, Gilles Varon, Patrick Carpophore.

Absences non excusées : Enola Causeur

Secrétaire de séance : Sylvie Nicolle

Ouverture de séance : 19 h 05

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 février 2022
- Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021
- Vote de l'affectation du résultat 2021
- Vote du taux des taxes communales 2022
- Vote des subventions 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Validation du rapport de la CLECT (Commission Locale des Evaluations de Charges Transférées)
- Autorisation au SIVU de refacturer les matériaux à la commune de Périers-en-Auge
- Autorisation du parcellaire cadastral
- Questions et informations diverses

1. Demande de modification de l'ordre du jour :

M. Beaujouan demande si les membres du conseil acceptent la modification de l'ordre du jour afin d'aborder la démission de M. Robert de son poste de premier adjoint et du conseil municipal.

Le conseil accepte la modification de l'ordre du jour .

2. Approbation du compte-rendu du 3 février 2022 :

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal.

3. Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 29 878.30 € (déficit d'investissement 2021 de 34 546.73 € auquel s'ajoute l'excédent 2020 de 64 425.03 €.)

La section de fonctionnement présente un excédent de 347 893.79 € (excédent de fonctionnement 2021 de 103 233.71 € auquel s'ajoute l'excédent 2020 de 244 660.08 €).

Le résultat de l'exercice 2021 est donc de 377 772.09 €

Accepté à l'unanimité.

4. Vote de l'affectation du résultat 2021

Compte-tenu du résultat de l'exercice et des restes à réaliser en dépenses (travaux chemin des Eaux), il ressort un besoin de financement de 13 955.70 € qui doit être comblé par

l'excédent de fonctionnement.

Excédent d'investissement 29 878.30 €

Restes à réaliser en dépenses 43 834.00 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :

Recettes d'investissement compte 001 29 878.30 €

Recettes d'investissement compte 1068 13 955.70 €

Recettes de fonctionnement compte 002 333 938.09 €.

Le conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat.

5. Vote du taux des taxes communales 2022

La taxe était de 37,35% et le non bâti à 18%.

Le conseil valide à l'unanimité le maintien des taux.

Pour des raisons exceptionnelles, la séance est suspendue à 19 h 45.

La prochaine séance est programmée le jeudi 7 avril.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.